

# Valorisons ensemble

les ressources de vos territoires

VALOREM est née en 1994 de la volonté affirmée de développer les énergies renouvelables. Pionnière de l'éolien en France, VALOREM est l'un des rares bureaux d'études producteurs d'énergies vertes encore indépendant.

Convaincu qu'il faut valoriser les ressources de nos territoires avec en premier lieu leurs acteurs et habitants, le groupe VALOREM développe dans la concertation des projets en énergies renouvelables (éolien, solaire photovoltaïque, biogaz et énergies marines) de la recherche de site à l'exploitation en passant par la réalisation des études, la construction du parc et sa maintenance.

Realisation : VALOREM - Imprimé par l'imprimerie MALUMY, certifiée « Imprim'Vert ». © VALOREM 2013

## Souscrire à une richesse renouvelable

VALOREM, producteur d'énergies vertes souhaite permettre aux habitants et aux collectivités de bénéficier directement des richesses générées sur leur territoire.

Par ses investissements, chaque consommateur peut ainsi devenir producteur d'énergie et être acteur de la transition énergétique.

C'est aussi l'occasion de réorienter l'épargne vers les industries et les énergies d'avenir et de participer à une finance responsable qui bénéficie à des projets locaux.

**VALOREM** Siège Social  
213 cours Victor Hugo 33 323 BÈGLES CEDEX  
Tél. +33 (0)5 56 49 42 65 / Fax +33 (0)5 56 49 24 56  
[www.valorem-energie.com](http://www.valorem-energie.com) /  
[contact@valorem-energie.com](mailto:contact@valorem-energie.com)

## Investissement participatif

Partager les bénéfices des énergies renouvelables



**VALOREM**  
producteur d'énergies vertes

## Investissement participatif et énergies renouvelables

Le vent et le soleil sont des énergies gratuites et inépuisables qui peuvent profiter à tous. Produites localement, ces énergies sont proches des consommateurs. En prenant part au projet d'un parc d'énergie renouvelable, vous bénéficiez directement de cette richesse naturelle valorisée près de chez vous.

Acteur du développement de ces énergies propres, vous participez au développement économique et durable de votre territoire et aidez à la création d'emplois locaux.

## Qui peut investir ?

Les riverains de parcs éoliens, les collectivités locales, des coopératives, des associations, des partenaires publics ou privés, etc. VALOREM souhaite favoriser l'ouverture à tous de ses parcs en énergies renouvelables et invente de nouvelles formes collaboratives d'investissement

## Pourquoi investir dans un projet d'énergies renouvelables ?

Les énergies renouvelables sont une rente pour notre futur. Grâce aux études préalables, la productivité des parcs et leur rentabilité est prévisible sur le long terme.

Cette rente sera garantie sur une période donnée, et suivant les cas :

- Vous êtes une collectivité :

Vous augmentez le budget de votre commune et pouvez le ré-investir dans des projets de territoire (crèches, réseau de chauffage, isolation des bâtiments publics, etc.)

- Vous êtes un particulier :

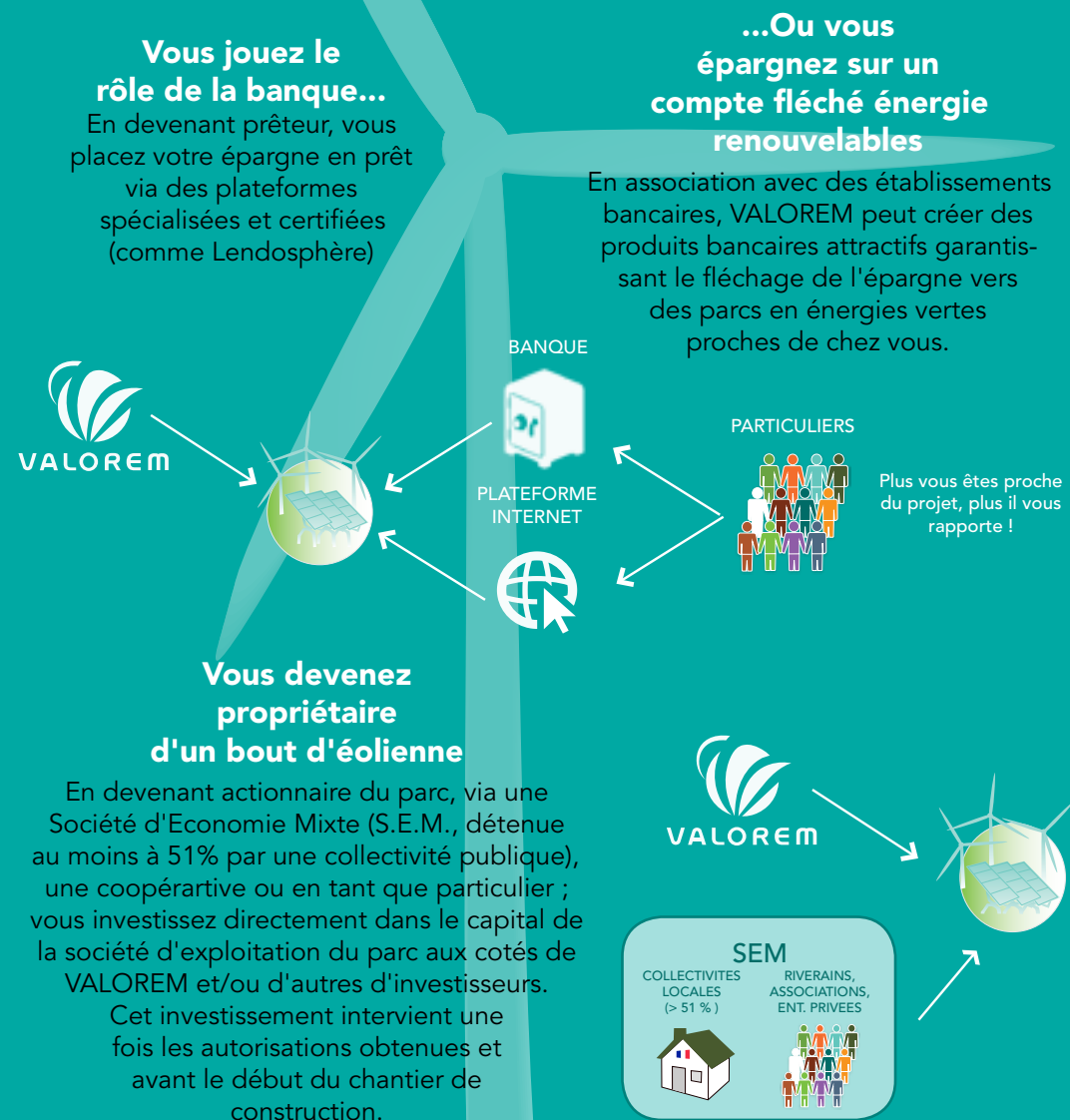
Vous bénéficiez d'un placement avantageux et garanti dans un projet local visible et concret.

- Vous êtes un collectif : entreprise, coopérative, association...

Ce placement avantageux peut vous permettre de réinvestir dans des projets d'éco-efficacité (économies d'énergies, autres projets d'EnR, etc.)

## Sous quelles formes ?

Les possibilités d'investissement sont nombreuses. VALOREM vous accompagne pour développer un projet adapté à votre contexte local : accompagnement juridique, relations avec les établissements bancaires, gestion de la collecte financière, respect des règles d'OPTF (Offre Publique de Titres Financiers) de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers), communication...



## Quelques exemples récents :

- **Parc éolien de Grandville (Aube) :**  
Grandville énergie (16.7 % VALOREM + 46.7 % Caisse des Dépôts et Consignations + 23.3 % SEM Energies + 13.3 % Les Vignes de Beauregard).  
Public : Collectivités, entreprise locale.  
Forme : Investissement direct.
- **Parc éolien de Saint-Saury (Cantal) et Souseyrac (Lot)**  
Public : Habitants, communes et communauté de communes.  
Forme : La coopérative agricole gère l'investissement des particuliers à hauteur de 39 %.  
Les communes et communauté de communes participent pour 10 %.
- **Parc éolien d'Arfons (Tarn) : la première épargne éolienne**  
Public : Riverains.  
Forme : Compte d'épargne à terme, géré par le Crédit Coopératif. Investissement local, sans risque à un taux d'intérêt doublé par rapport au livret A.
- **Parc éolien de La Marne (Loire-Atlantique)**  
Public : société familiale, riveraine du parc.  
Forme : La société VINET Energies a investi à hauteur de 49 %.
- **Parcs du Santerre (Somme) et Albine (Tarn)**  
Public : particuliers, locaux ou non.  
Forme : Prêt participatif via la plateforme Lendosphère, rémunéré à 5%/an avec une bonification à 6%/an pour les riverains.
- **Projet d'Escource (Landes) : un territoire énergie positive (TEPOS)**  
Public : Habitants (niveau intercommunal) et collectivités locales.  
Forme : SEM avec coopérative citoyenne actionnaire.